



ASSEMBLÉE NATIONALE

14ème législature

organisation

Question écrite n° 21679

Texte de la question

M. Éric Ciotti attire l'attention de Mme la ministre de la réforme de l'État, de la décentralisation et de la fonction publique sur la proposition formulée dans le manifeste de l'association des administrateurs territoriaux de France intitulé « 80 propositions sur la gouvernance, les compétences et les finances territoriales » consistant à définir un statut de l'agent en reclassement, afin de travailler sur des formations de reconversion. Il lui demande son avis sur cette proposition.

Texte de la réponse

Avoir la possibilité d'envisager une reconversion professionnelle en cours de carrière, valoriser ses acquis antérieurs, se projeter dans un nouveau métier sont autant d'objectifs que les agents de la fonction publique poursuivent, qu'ils soient en situation contrainte de reclassement pour raisons médicales ou pas. Ces secondes ou troisièmes carrières au sein de la fonction publique ou en dehors doivent être favorisées. Le sujet de la santé au travail est d'ailleurs à l'ordre du jour de l'agenda social de la fonction publique pour 2016.

Données clés

Auteur : [M. Éric Ciotti](#)

Circonscription : Alpes-Maritimes (1^{re} circonscription) - Les Républicains

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 21679

Rubrique : Collectivités territoriales

Ministère interrogé : Réforme de l'État, décentralisation et fonction publique

Ministère attributaire : Fonction publique

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [26 mars 2013](#), page 3238

Réponse publiée au JO le : [4 octobre 2016](#), page 8030